

École maternelle André Marsault

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 25 NOVEMBRE 2019

Les enseignantes :

Christine Heinrich, Directrice et enseignante PS

Isabelle Avé, enseignante PS

Ciliane Betolaud, enseignante PS

Lorrie Gricourt, enseignante PS

Florence Hervy, enseignante PS/MS

Françoise Delomez, enseignante MS

Leslie Pilboue, enseignante MS

Claudie Carniche, enseignante GS

Ana Da Silva, enseignante GS

Gaëlle Nicolle, enseignante MS/GS

La municipalité :

Monsieur Phippe Juvin, Maire

Madame Anne Fommarty, Adjointe au Maire

Madame Marie-Agnès Marquis, Service des Affaires Scolaires

Les représentant.e.s de parents d'élèves :

APELGC :

Lysei Chung

Florence Chupin Jobard

Caroline Lavergne

Clotilde Scullino

Isabelle Carruggi

FCPE :

Priscille Robert

Sophie Das Neves

Elodie Lefebvre Vermont

Raphaël Cahin

DDEN :

Christiane Cahanin

Le Conseil d'école est présidé par Mme HEINRICH, la séance est ouverte à 18h35.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Raphaël CAHEN.

Tour de table chaque participant se présente (d'abord le maire)

1. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il est proposé une modification du règlement intérieur relative à l'interdiction de prise de photos/vidéos des enfants à l'école et en sortie scolaire.

Le règlement est adopté.

2. RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

413 électeurs inscrits : 161 votants dont 156 suffrages exprimés.

Taux de participation de 38,98%

Avec 5 bulletins nuls, les résultats sont les suivants :

APELGC : 5 sièges avec 95 voix

FCPE : 4 sièges avec 61 voix

3. BILAN DE RENTRÉE : effectifs, personnel enseignant, personnel communal, RASED, AESH, PAI, travaux sécurité (PPMS, exercice alerte-incendie)

✓ Effectifs

230 élèves inscrits (sur une prévision de 241), répartis sur 9 classes, soit une moyenne de 25,55 enfants par classe.

École maternelle André Marsault

Petite Section : 85 enfants, répartis sur 3 classes (PS) et demie (PS/MS)

Moyenne Section : 76 enfants, répartis sur 2 classes (MS) et 2 demi-classes (PS/MS et MS/GS)

Grande Section : 69 enfants, répartis sur 2 classes (GS) et demie (MS/GS)

Il existe une forte baisse des effectifs cette année. De ce fait, la maternelle est passée de 10 à 9 classes.

✓ Personnel enseignant

Les enseignantes sont au nombre de 10 : 9 enseignantes et Madame HEINRICH, Directrice.

Questions des Associations de Parents d'Elèves sur l'organisation de la rentrée :

- Question de l'APELGC concernant la nouvelle organisation de la rentrée des petites sections : Aucune attribution de classe le 1^{er} jour de rentrée, remplacée par un accueil collectif des enfants dans le préau, en présence des enseignantes, des parents et des enfants.

L'accueil s'est déroulé de manière échelonnée, en quatre sessions collectives distinctes (deux le lundi matin et deux le mardi matin) en présence de 4 enseignantes de PS. Les classes définitives ont été connues à partir du jeudi matin.

Cette nouvelle organisation permet aux enfants de rencontrer tous les enseignantes de PS et de mieux appréhender leur environnement, et enfin de pallier au déséquilibre des classes.

Il est rappelé que cette nouvelle organisation a été largement communiquée par le précédent directeur, Monsieur Aufrère, lors des réunions du mois de juin et le calendrier avait été affiché avant les vacances d'été.

L'équipe enseignante est satisfaite de cette organisation.

Remarque de la FCPE : Prévoir une communication additionnelle pour les enfants affectés à une classe de double niveau.

Question de l'APELGC : Serait-il possible d'associer au moins un représentant du périscolaire au moment de l'accueil des petites sections afin de répondre aux questions éventuelles des parents sur le fonctionnement.

La Mairie n'est pas opposée, cela n'a jamais été mis en place, mais pourrait être étudié.

- Question sur la loi relative à l'instruction obligatoire à partir de 3 ans : la loi impose une exigence d'assiduité mais des aménagements de l'emploi du temps sont autorisés dans un souci de confort et de bien-être de l'enfant, notamment s'agissant du temps de sieste.

La Directrice et l'équipe enseignante apporte des précisions sur le temps du midi/sieste pour les PS. Il a été légèrement décalé pour favoriser la sieste des PS.

Pour les enfants de petite section déjeunant à l'extérieur de l'école, ils reviennent à 13h20, mais cela ne concerne qu'une minorité d'élèves la grande majorité restant à la cantine.

École maternelle André Marsault

Il a été décidé avec le personnel du Périscolaire d'introduire un temps calme après le repas avec la lecture d'histoires ou de jeux calmes afin de différer le coucher. Ce qui permet un endormissement général dans le calme, avec ceux qui rentrent déjeuner à la maison et reviennent à 13h20, puis un réveil et un lever à 15h

Ce rythme organisé sur le temps scolaire est conservé les mercredis ainsi que durant les vacances scolaires.

- Question de la FCPE : certains enfants rencontreraient des difficultés pour s'endormir le soir, dorment-ils trop à la sieste ?

Réponse : le nouveau rythme des siestes réduit le temps de sommeil de l'enfant, mais il s'agit d'un sommeil qualitatif. Au plus tard, les enfants sont réveillés à 15h

✓ Personnel communal

Ce personnel communal est mis à disposition par la Municipalité.

Ces agents de service sont affectés essentiellement à l'entretien des locaux, à l'hygiène des enfants, à la préparation des repas, à assurer le service de restauration scolaire et à l'assistance aux enseignants auprès des enfants, avec une priorité accordée aux classes de Petite Section.

Actuellement :

- 1 agent est affecté sur la restauration et l'entretien.
- 4 agents sont affectés sur les classes de la petite section (3 classes PS et 1 classe PS/MS).
- 2 agents se répartissent sur les autres classes (2 classes MS, 1 classe MS/GS).

Monsieur Saïd BENRAMDANE est le responsable sur site de tous les agents.

Monsieur Sylvain VINCENT est le directeur du temps Périscolaire (garderie du matin/du soir et du mercredi).

La gardienne titulaire est actuellement en longue maladie et était remplacée par une gardienne qui est partie à la retraite. Un recrutement est actuellement en cours. Elle est partiellement remplacée (chaque matin jusqu'à 13h20 puis l'après-midi ce sont les agents communaux des deux écoles du groupe scolaires qui assurent à tour de rôle une présence)

✓ RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Il intervient principalement auprès des enfants présentant des difficultés pédagogiques, psychologique ou comportementales.

Il n'y a plus d'enseignant spécialisé actuellement.

Pour toutes les écoles de la commune, il y a :

- Une infirmière scolaire et un médecin scolaire qui sont présents un vendredi sur deux pour tout le groupe scolaire
- Une psychologue, Madame Laura GUILLOU :
 - avec laquelle il est possible de prendre rendez-vous
 - elle a passé une journée d'observation avec les MS et GS
 - elle est venue observer un enfant porteur de trouble en PS

École maternelle André Marsault

Intervention de Monsieur le Maire :

La municipalité a pour projet l'ouverture en septembre 2020 d'une crèche (22 berceaux) accueillant des enfants atteints de troubles autistiques ou troubles du comportement, dans laquelle ces derniers pourraient être accueillis, au moins à temps partiel, jusqu'à l'âge de 6 ans. Cela permettrait notamment une scolarisation progressive pour éviter de retrouver en élémentaire des enfants oubliés par le système médical.

Cet accueil au-delà de l'âge de trois ans ne présente pas de contradiction avec l'obligation d'instruction et l'assiduité scolaire puisque des aménagements peuvent être prévus dans l'intérêt de l'enfant. Cela permettrait au contraire une aide et une amélioration de la prise en charge en milieu scolaire

Il devrait exister trois structures de ce type sur l'ensemble du département des Hauts de Seine
Les enseignants soulignent la difficulté à faire poser un diagnostic concernant de jeunes enfants, étant précisé que parfois l'école ne reçoit aucune information relative à l'enfant au sortir de la crèche.

✓ *AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap)*

Il y a actuellement 4 AESH sur tout le groupe scolaire.

Sur la maternelle, 4 enfants sont scolarisés avec un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation), et sont accompagnés par 2 AESH alors qu'il en faudrait 3 :

- 2 élèves de moyenne section ont un accompagnement mutualisé avec 1 AESH
- 1 élève de grande section est accompagné par 1 AESH
- 1 élève de petite section devrait être accompagné, le dossier est déposé à la MDPH, mais est en cours d'instruction. Il n'y a donc pas d'accompagnement à ce jour

Les difficultés sont multiples :

- Les délais de traitement des dossiers à la MDPH sont trop longs (car il n'y a aucune distinction entre le type de dossier déposé : adulte/enfant, handicap moteur/non moteur...).
- Concernant les très jeunes enfants et notamment les petites sections, il arrive régulièrement que le diagnostic de handicap soit posé après le début de la scolarisation, ne permettant pas ainsi une entrée à l'école avec un accompagnement adéquat.
- Il existe peut-être un déficit de formation des enseignants, notamment s'agissant des TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme) bien qu'il existe des conférences et des formations proposées par l'Education Nationale. En outre, il existe la plateforme CAP ECOLE INCLUSIVE afin d'accompagner les enseignements et équipes éducatives.

S'agissant des TSA, la Mairie prépare actuellement un document simplifié avec un tableau des différents troubles à destination des encadrants du périscolaire et propose d'en remettre des exemplaires aux enseignants.

- Enfin, il existe encore des difficultés relatives au recrutement des AESH en raison de la précarité de ces emplois. Le Ministère travaille actuellement à la création d'un statut des AESH, et d'une structuration de la profession qui permettra peut-être de favoriser le recrutement.

École maternelle André Marsault

✓ PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

10 enfants atteints de troubles de santé sont accueillis à l'école maternelle et 2 PAI supplémentaires sont en cours d'élaboration sur la demande des familles.

Le PAI permet d'organiser des soins, d'administrer des traitements médicaux et des aménagements en fonction du problème de santé de l'enfant, sur le temps scolaire ou périscolaire. Il doit être cosigné par les différents partenaires notamment le médecin référent de la pathologie, le médecin scolaire, la directrice, l'enseignant, la Mairie et les partenaires périscolaires concernés. Une ordonnance de moins de trois mois doit être remise, ainsi que le traitement avec une date d'expiration non dépassée, celui-ci étant conservé dans une trousse et renouvelé à chaque rentrée au minimum.

Le PAI doit être reconduit chaque année par les parents sauf attestation des parents notifiant l'arrêt du PAI.

Rappel des enseignants : certains PAI concernent des allergies alimentaires extrêmement graves pour les enfants concernés. C'est la raison pour laquelle il est strictement interdit d'amener de la nourriture à l'école. Cette interdiction est absolue : il n'est pas possible de laisser des goûters dans les sacs à dos, a fortiori dans le manteau, les enfants ne doivent pas entrer dans l'école en terminant leur petit-déjeuner et les adultes ne doivent pas donner le goûter aux enfants alors qu'ils se trouvent encore dans l'enceinte de l'école.

• **Questions d'associations de parents** :

- Serait-il possible d'unifier le règlement intérieur concernant le temps scolaire et le temps périscolaire ?
- Il existe des problèmes de mises à jour des listes d'élèves (erreur de sexe, de date de naissance...)

Réponses : Effectivement l'unification des règlements doit être possible après concertation mutuelle.

Depuis la rentrée scolaire, toutes les listes ont été remises à jour et des erreurs ont effectivement été corrigées, s'il en existe toujours, il faut les signaler.

✓ Travaux – Sécurité (PPMS, exercice alerte-incendie)

Travaux :

Concernant les travaux à venir, le 15 octobre une visite a été effectuée afin d'établir les budgets et procéder aux arbitrages. Le budget sera voté en avril.

Sur la maternelle Marsault, les derniers travaux réalisés sont peu visibles :

- Peinture verte sur le galva de la cour d'école
- Changement des fenêtres basculantes sur cour au rez-de-chaussée
- Travaux de sécurité : alarme PPMS et installation des boutons moletés (qui ont représenté un coût de 22.000 euros). Des interventions sont à prévoir pour la finalisation.

Remarque des enseignants : il manque des boutons moletés, certains ne sont pas encore installés et d'autres doivent être déplacés (car inversés). Il faut

École maternelle André Marsault

également reboucher des trous. Concernant l'alarme, on ne l'entend pas depuis la Cour de récréation ou à l'étage.

Exercices sécurité :

- ☒ Un exercice incendie effectué le 26 septembre sans problème. Dans cette hypothèse, les lieux de rassemblement se trouvent dans la cour.
- ☒ Deux exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sont réalisés :
 - PPMS attentat/intrusion : réalisé le 15 octobre matin. Il s'agissait de se cacher et de rester en silence, l'exercice s'est déroulé sous forme de jeu. Les boîtiers PPMS ont été utilisés, ce qui a permis de constater que des ajustements étaient nécessaires. Mais l'exercice s'est bien passé également.
 - PPMS départemental : exercice simulant un épisode « d'orages violents-pluie intenses et grêle » aura lieu le 28 novembre matin et nécessitera un confinement d'une durée d'une heure environ, après une alarme de 5mn qui sera déclenchée sur ordre de la préfecture.
- Un troisième exercice « grandeur nature » a eu lieu, justifiant l'évacuation de l'école en raison d'un bidon d'essence qui s'est renversé dans la cave de l'école suite à une erreur de manipulation. Il a été précisé que le matériel en question a été déplacé dans un endroit sécurisé et une nouvelle procédure a été mise en place pour que ce type d'incident ne se reproduise plus.

4. FONCTIONNEMENT ET VIE DE L'ÉCOLE

✓ Récréations

Les enfants sont répartis par niveau :

Petites sections : dans la petite cour de 10h25 à 10h55 et de 15h45 à 16h05

Moyennes sections : dans la grande cour de 9h30 à 10H et de 14h45 à 15h15

Grandes sections : dans la grande cour de 10h15 à 10h45 et de 15h20 à 15h50

S'agissant des classes de double niveaux :

- La classe PS/MS est dans la cour avec les classes de MS mais les PS sont avec les autres petites sections le mardi après-midi et le vendredi après-midi une semaine sur deux.
- La classe MS/GS est avec les GS durant toutes les récréations

La surveillance est effectuée par 2 enseignants à chaque récréation et dans chaque cour.

Dans la cour des MS et GS, il est proposé aux enfants des vélos, des petites voitures, des craies, des panier de basket...

✓ Procédures en cas de blessures

La procédure est différente en fonction de la gravité de la blessure :

École maternelle André Marsault

Pour une petite blessure, une fiche de liaison est remplie soit par l'enseignant soit par le personnel périscolaire et transmise aux personnes venant chercher l'enfant à la sortie.

Pour une blessure plus importante, les parents sont appelés afin de venir chercher l'enfant.

En cas de blessure grave, c'est le 15 qui est appelé puis, en parallèle, les parents.

✓ APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Ce sont des activités proposées aux élèves rencontrant des difficultés ou pas ou bien liées au projet d'école.

Elles ont lieu deux fois par semaine tous les mardis et jeudis de 11h30 à 12h, sur une durée annuelle de 36h. Les petites sections commençant après les vacances de Toussaint.

• **Question d'association de parents** : des parents de petite section ont reçu un mot et se posent des questions. Les parents sont-ils informés quand l'APC est organisée ?

Réponse : non, car les parents ont donné un accord de principe en début d'année. Il n'y a donc pas d'information précise sur la date sauf lorsque les enfants ne déjeunent pas à la cantine. Il est rappelé que ces activités font partie intégrante du projet scolaire.

✓ Piscine

Les élèves de grande section ont une séance de piscine obligatoire tous les lundis matin, pendant toute l'année scolaire et sont accompagnés par des parents.

Ces séances sont inscrites dans le programme scolaire.

Les enseignants soulèvent un problème de rotation des cars quand il y a un nouveau chauffeur. La Mairie indique avoir refait le point avec la société mais il faut signaler s'il existe encore des problèmes. Les enseignants insistent sur le fait qu'il est important de conserver les mêmes chauffeurs.

✓ Coopérative

Une partie des bénéfices des photos est reversée à la coopérative. Concernant les photos, toute pochette ouverte devra être payée et il faudra faire vite en cas de commande supplémentaire.

Photos individuelles/fratrie en novembre

Photos de classe au printemps.

Les enseignants remercient les parents de leur participation à cette coopérative.

✓ Projets

- Projet Beebot (grosse abeille)

Les Beebots, petits robots, sont de retour dans les classes et utilisés selon un planning (prêt de la mairie 2 fois dans l'année)

- Numérique

La mairie a pour projet de mettre en place le numérique dans toutes les écoles et annonce la mise en place de classes mobiles numérique dès 2020 sur les écoles maternelles (une par école).

École maternelle André Marsault

Cela comprendra 15 tablettes, 1 ordinateur et 1 clef 4G

Il s'agira notamment d'apprendre aux enfants d'adopter les bonnes pratiques lors de l'emploi d'internet.

- Climat scolaire

Dans le cadre d'un projet sur «le Climat scolaire» sur toute la circonscription, les enseignants de l'école maternelle Marsault travaillent avec les élèves depuis l'année dernière sur 2 fiches actions :

- les messages clairs (mieux gérer les conflits)
- les jeux de cour en maternelle (diversifier les occupations des élèves sur le temps de récréation)

A l'issue de ce travail un Forum sur le climat scolaire est organisé le 27 novembre au Théâtre de la Garenne Colombes. Sont invités les têtes de liste de chaque école.

- Actions de solidarité

Dans le cadre du projet d'école, 3 actions de solidarité sont en place depuis l'an dernier :

- les Bouchons de l'espoir : handicap et sport. Un membre de l'association est venu présenter à l'ensemble des classes que la collecte de bouchons permettait l'achat de matériels sportifs pour les personnes handicapées.
- Eco citoyenneté : recyclage plus large des emballages, capsules aluminium, stylos usagés, cartouche d'encre etc...
- Téléthon : les enfant de PS de l'école confectionnent des objets au profit du Téléthon.

- Événements venus et à venir

- PS : Sortie au Bois de Saint Cucufa à Rueil Malmaison le 25/10
- MS : Sortie au Cirque le 06/02 à confirmer
- GS : Sortie à la Cité des Sciences et de l'Industrie le 12/12)

Concernant les classes double niveaux, ils font leurs sorties en classe entière.

Pour la classe PS/MS : les MS sont allés au Bois de Saint Cucufa avec les PS le 25/10 et les PS iront au cirque avec les MS le 12/12

Il est rappelé qu'il est proposé aux parents d'accompagner les enfants en sortie scolaire. En cas de forte demande, un tirage au sort est effectué.

- Musique :

Une intervenante musique assurera des séances d'initiation à la musique pour les GS au cours du seconde trimestre.

Un spectacle sera présenté aux parents par les GS à la médiathèque en juin.

- Spectacle de Noël : « Le bonnet de Noël » présenté par la Compagnie Midi 2

Offert par la Municipalité dans l'enceinte de l'école, le 02 et 03/12/20220 selon les classes.

- Prévention buccodentaire pour les GS au courant de l'année

- Animation petit déjeuner prévu par la mairie en mai 2020

École maternelle André Marsault

- Projet d'un spectacle de cirque proposé par les enfants des MS et d'1 classe de PS

- Autres sujets évoqués :
La grève du 5 Décembre 2019, il y aura service minimum périscolaire.
Les enseignants grévistes préviendront les parents de leur classe.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 3 mars 2020 !